

Procès-verbal
Conseil d'établissement
19 octobre 2022

Présences

Mme Marylène Bourget, directrice de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie
M. Vincent Ménard, président du conseil d'établissement et parent d'un élève de l'École du Ruisseau
Mme Annick Aubin, parent d'un élève de l'École du Ruisseau
Mme Maggie Boissonneault, parent d'un élève de l'École du Ruisseau
Mme Julie Gervais, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie
M. Mirghane Mirghane, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie
Mme Élodie Parent, enseignante à l'École Sainte-Marie
Mme Rosalie Lehouillier, enseignante à l'École du Ruisseau (en remplacement de Mme Norah Aubry)
Mme Jessica Pouliot, enseignante à l'École du Ruisseau
Mme Mélanie Demers, responsable du service de garde de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie
Mme Charlotte Le May, psychologue
Mme Cathy Bissonnette, responsable adjointe du service de garde

Absent

M. Charles Martel, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie

1. Préliminaires

1.1. Ouverture de la rencontre

M Ménard, président du conseil d'établissement de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie, ouvre la séance à 19 h 02.

Les membres du comité sont invités à se présenter à tour de rôle.

1.2. Présence et vérification du quorum

Après vérification, le quorum est atteint.

1.3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Lecture du projet d'ordre du jour est faite par un membre du conseil.

Il est proposé par Mme Parent et appuyé par Mme Gervais d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 septembre 2022

Lecture du procès-verbal du 7 septembre 2022 est faite par un membre du conseil.

Il est proposé par Mme Gervais et appuyé par Mme Boissonneault d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2022 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

1.6. Intervention du public

Mme Anne-Marie Lemieux et de Mme Marion Marquis-Dubé, toutes deux parents d'un élève de l'École Sainte-Marie sont présentes à la rencontre du conseil d'établissement.

Mme Lemieux souhaite présenter une résolution pour l'alimentation en milieu scolaire. Elle souhaite ouvrir la discussion sur la diversité alimentaire et sur les interdits dans les boîtes à lunch des enfants. Elle présente la documentation "Promouvoir un meilleur partage des responsabilités quant à l'alimentation à l'école".

Un membre du conseil s'interroge aussi sur les interdits en lien avec les allergies.

2. Consultations – Décisions

2.1. Budget C.É. #15024

Mme Bourget annonce un budget de 3 282 \$ alloué à nos établissements.

À la suite de discussions, des propositions sont retenues pour l'utilisation de ce montant.

- Ajout de jeux de société au préscolaire.
- Ajout de jeux de société en 1^{re} année.
- Achat de livres de référence traitant par exemple de l'anxiété, du deuil et de l'intimidation.
- Capsules pour expliquer aux parents les différentes notions de la 1^{re} année.

2.2. Sortie culturelle (approbation)

Un montant de 29 \$ par élèves est disponible pour les sorties culturelles et 41 \$ dans le cadre des activités en lien avec le programme école inspirante.

Les listes d'activités scolaires sont en travail dans les différentes écoles. Les activités supplémentaires seront proposées au fur et à mesure au conseil d'établissement pour approbation.

Mme Pouliot explique les difficultés rencontrées par le personnel enseignant pour la réservation des sorties éducatives

Il est proposé par Mme Aubin et appuyé par Mme Gervais d'approuver les activités proposées ainsi que de traiter les propositions à venir au fur et à mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3. Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire 22-23 (approbation)

Mme Bourget présente le plan d'action 2022-2023 pour un milieu sain et sécuritaire. Le plan a été révisé par Caroline Bernier et Dominique Demers, techniciennes en éducation spécialisée.

Le plan fut rédigé à la suite de la passation du SEVEQ en 2021-2022 dans les deux milieux. Mme Bourget ajoute l'importance des habiletés socioémotionnelles au quotidien.

Il est proposé par Mme Le May et appuyé par Mme Demers d'approuver le plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4. Règles de régie interne du CÉ (approbation)

Les règles de régie interne du CÉ présentées sont similaires à l'année 2021-2022.

Il est proposé par Mme Aubin et appuyé par Mme Gervais d'approuver les règles de régie interne du CÉ pour 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5. Mesures en place pour la facture scolaire (approbation)

Mme Bourget propose la possibilité que la facture scolaire soit payée en deux versements. Les parents peuvent également prendre une entente de paiement sur plusieurs mois avec la direction.

Toutefois, si le paiement est impossible, des organismes peuvent venir en aide aux parents en acquittant le coût de la facture scolaire. Le nom des élèves est acheminé par la secrétaire aux organismes concernés.

Il est proposé par Mme Bissonnette et appuyé par Mme Gervais d'approuver les mesures en place pour le paiement de la facture scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.6. Collecte de denrées non périssables (approbation)

Une demande du comptoir alimentaire Le Grenier a été faite à l'École du Ruisseau, Sainte-Marie pour le ramassage de denrées non périssables. Des boîtes seront déposées dans les deux établissements pour les collectes alimentaires dès le mois de novembre.

Il est proposé par Mme Aubin et appuyé par Mme Gervais d'approuver la collecte de denrées non périssables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.7. Éducation à la sexualité (approbation)

Mme Bourget présente le programme d'éducation à la sexualité pour chacun des niveaux. Le programme demeure le même que celui de l'année 2021-2022.

Il est proposé par Mme Bissonnette et appuyé par Mme Parent d'approuver le programme d'éducation à la sexualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Informations

3.1. Projet d'agrandissement

Le projet d'agrandissement de l'École du Ruisseau avance et les délais sont respectés. Le module de jeux du préscolaire sera remis sur pied avant la neige. Le tableau Jambette, de la classe extérieure, sera également installé.

Le tableau extérieur de l'École Sainte-Marie sera quant à lui installé en 2023-2024.

3.2. Projet éducatif

Le nouveau plan éducatif sera élaboré cette année par l'équipe-école de concert avec le conseil d'établissement.

3.3. Formation obligatoire (date limite : 30 novembre)

Tous les membres du conseil d'établissement doivent suivre la formation.

3.4. Semaine de relâche 22-23

Mme Demers explique que du Ruisseau et Sainte-Marie seront regroupés avec les écoles Saint-Dominique et Saint-Joseph. Le point de service du secteur sera l'École Saint-Dominique pour la semaine de relâche 22-23.

4. Rapports

4.1. Rapport et correspondance du président

M. Ménard n'a aucun point à transmettre au conseil.

4.2. Rapport de la direction

Mme Bourget souhaite faire un retour sur les journées de prise de photo scolaire du 4 et du 6 octobre et confirme que tout s'est bien déroulé.

Dans le cadre de la mesure #15023 (Ça bouge au cube), le stade Honco est réservé sur deux jours pour augmenter le sentiment d'appartenance. De plus, les récréations animées débiteront sous peu avec M. Romain et Mme Catherine Bernier. Quant aux activités parascolaires, elles commenceront le 10 octobre.

4.3. Rapport du service de garde

Mme Demers confirme que les éducateurs et les éducatrices ont envoyé la planification à tous les parents par courriel.

4.4. Rapport du personnel enseignant et des professionnels

Mme Parent fait la synthèse des rencontres avec le parlement écolier et annonce qu'un membre du service de garde est intégré au parlement afin d'arrimer les activités.

Une activité d'initiation à la planche à neige s'est tenue dans les deux établissements pour le préscolaire et le premier cycle.

▪ École du Ruisseau

- La première fête des auteurs aura lieu le 26 octobre en après-midi.
- La classe extérieure fonctionne très bien.

4.5. Rapport du représentant au Comité de parents

M. Ménard rapporte que la discussion fut centrée sur le déploiement 1 : 1 dans les différentes écoles du centre de service.

5. Autres points

5.1. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 7 décembre à 17 h, à l'École du Ruisseau.

6. Levée de l'assemblée

La levée de la séance est proposée par Mme Demers et appuyée par Mme Bissonnette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 48.

/ld